

Conclusions du colloque EUROPA du 1^{er} juin 2017, au Conseil de l'Europe

Par Jean-Michel CAUDRON, membre du Bureau de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe et représentant de la Conférence des OING au Bureau du Comité exécutif du Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe (version du 11 juin 2017)

De soutenir la démarche d'Euro-Institut et de son réseau européen EUROPA¹ d'organiser ensemble un colloque sur le thème « L'accueil des réfugiés et des migrants dans les sociétés européennes : défis, enjeux et approches de solution » semblait être une évidence pour la Conférence des OING du Conseil de l'Europe, car une telle invitation était une opportunité de décliner, dans une démarche interpartenariale, la feuille de route de la Conférence relative à la migration pour les années 2017-2018².

Mais, loin d'être un xème colloque de discours sur la migration, ce colloque du 1^{er} juin 2017, organisé au Conseil de l'Europe, aura permis la rencontre, fraîche et spontanée, et l'échange de pratiques « inspirantes » d'acteurs de pouvoirs locaux et régionaux et de la société civile de proximité...

Déjà, nous avons vécu ensemble la réalité d'une Euro-métropole, entre acteurs du Grand Strasbourg et de Kehl, en Allemagne, à travers les 250 participants, et l'intérêt d'agir au sein des bassins de vie transfrontaliers pour faciliter l'accueil local des réfugiés et des migrants.

Les Français ont pu se rendre compte comment les pouvoirs publics locaux et régionaux allemands, poussés par la société civile de proximité (*qui a commencé naturellement à gérer cette crise d'humanité, quand les 1^{ers} réfugiés sont arrivés*) et le Gouvernement allemand (*qui a pu redonner une fierté d'être Européen*), ont su accueillir de façon ordonnée et intégrée plus 1.300.000 réfugiés (*avec une obtention des papiers de réfugié, protecteurs, en 15 jours pour chacun*), alors que la France a eu du mal de le faire pour, à peine, 3.000, sur les 30.000 pour lesquels elle s'était engagée (*voire semble faire tout pour que les demandeurs d'asile se sentent vraiment peu attendus en France et ne puissent même pas déposer leur dossier pour bénéficier de leur protection internationale de réfugié*).

Toute la journée, nous avons su différencier le cadre de l'accueil des migrants économiques (*lois et réglementations propres à chaque Etat*) et des réfugiés et demandeurs d'asile (*respect des droits de protection internationale*), sur la base du respect des droits fondamentaux de chacun, écrits dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme et du citoyen.

Michel SENIMOM, délégué général d'EUROPA, avait interpellé lors de son introduction du matin l'assemblée sur le fait que nous étions dans une crise de la migration ou une crise des Etats ? Avons-nous eu réponse à ce questionnement ?

Dans nombre d'Etats européens, il peut être de plus en plus difficile d'agir localement pour des citoyens et des associations, au risque d'être poursuivis pour délit de solidarité d'avoir aidé humainement à traverser des frontières et accueillir des demandeurs d'asile, voire des mineurs isolés non accompagnés. L'avis de l'assemblée plénière du 18 mai 2017³ de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme française précise : « *A Calais, dans la vallée de la Roya, à Paris... en plusieurs lieux du territoire français, des femmes et des hommes, militants associatifs, bénévoles ou citoyens anonymes s'engagent chaque jour dans des actions concrètes de solidarité pour venir en aide aux milliers de personnes exilées, contraintes de survivre dans les pires conditions, après avoir parcouru des milliers de kilomètres pour tenter de trouver un refuge et une protection en Europe. Face à ces actes d'humanité envers les personnes migrantes, les demandeurs d'asile (...), les pouvoirs publics, loin de les encourager, se mobilisent au contraire pour y faire obstacle par différents moyens* ».

La Conférence des OING sera vigilante de toute restriction de l'espace civique de l'exercice des ONG qui seraient poursuivies pour délit de solidarité, en interpellant les Etats concernés, voire en faisant un signalement auprès du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe.

Nous avons pu nous rendre compte de la vivacité des pouvoirs publics locaux et régionaux et de la société civile locale, dans les présentations, pour accueillir et faciliter l'intégration des réfugiés et demandeurs d'asile, face à des Etats-providence qui se délitent ? Mais ceux-ci ne seraient-ils pas en train de se recomposer localement, avec un filet social retreint par la communauté du territoire de proximité (*entre l'individu et sa famille et l'Etat qui s'était éloigné*), à l'instar des fondations citoyennes, de Kehl et du reste de l'Allemagne ?

¹ Entretiens universitaires réguliers pour l'administration en Europe, OING qui a un statut participatif auprès du Conseil de l'Europe

² Validée le 27 janvier 2017, en session plénière de la Conférence

³ Adopté à l'unanimité, avec une abstention

Stella KYVELOU, chercheuse de l'Université Panteion d'Athènes, suggère, d'ailleurs, de travailler sur le recours au concept de « subsidiarité horizontale »⁴, ce qui fait écho à l'atelier sur « Les outils de démocratie participative, un rempart contre le populisme ? Les dites « anciennes démocraties » à la recherche d'un réel progrès » que la Conférence des OING propose pour le prochain Forum mondial de la démocratie du Conseil de l'Europe, des 8, 9 et 10 novembre 2017, sur le thème général de « Le populisme en question(s) ».

La promotion commune par les pouvoirs locaux et régionaux et la société civile locale et supra-locale de la « constitution sociale » de l'Europe (*comme a pu nommer la Charte sociale européenne Régis BRILLAT, de la Direction générale des Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe*) peut faciliter la valorisation de l'apport de la migration à la société européenne et renforcer le cadre de l'accueil des migrants et des réfugiés.

Nous avons sûrement besoin à changer de paradigme quant à l'apport économique de la migration à l'Europe (*au vu d'une question de la salle*). En effet, les études de l'Institut fédéral de statistiques Destatis démontrent que l'arrivée de 1.300.000 réfugiés en Allemagne a apporté, en 2016, 0,5 point de croissance⁵, ce qui a contribué à un véritable plan de relance économique. En 1979, en France, politiques et intellectuels mettaient leurs désaccords de côté et accueillaient plus de 120.000 réfugiés vietnamiens et cambodgiens, qui ont grandement contribué au développement socioéconomique de la France.

Suite à l'intervention pleine d'humanité scientifique de Rachid BENNEGADI, président élu de l'Association mondiale de psychiatrie sociale, ne faudrait-il pas créer un réseau de « victimologues interculturels sans frontière », pour intervenir en 1^{ère} ou 2^{ème} ligne auprès des réfugiés pour éviter, outre l'apport à court terme pour les bénéficiaires de cette aide, que, dans 20 ans, les enfants actuellement sur la route nous réservent un contrat social entre les générations éclaté, en risquant de passer à l'acte contre ceux qui ne les auraient pas accueillis de façon adaptée aujourd'hui ?

Chaque Etat ne devrait-il pas octroyer des papiers provisoires aux demandeurs d'asile, le temps que leur statut soit étudié ? Le rapport de la FRA⁶ « Les droits fondamentaux des migrants en situation irrégulière dans l'Union européenne », de novembre 2011, pointe le flou juridique dans lequel les Etats-membres de l'Union européenne laissent des migrants en situation irrégulière expulsables, mais non éloignables à court ou à moyen terme (*pour raisons juridiques, sanitaires et/ou pratiques*). De telles situations de stress inutiles (*si ces personnes recevaient un document détaillant la tolérance de sa présence et les droits afférents à celle-ci, le temps que sa situation s'éclaircit*) ne peuvent qu'entraîner l'incompréhension des migrants concernés, voire le passage à l'acte (*imprévisible*) de « loups solitaires » qui ne se sentiraient plus contenus dans une société inclusive, mais dont les filets sociaux fuiraient de partout.

Une partie de la solution pour réduire le risque de ces « loups solitaires » qui pourraient se radicaliser de façon violente ne serait-il pas d'activer les personnes âgées immigrées, afin qu'elles aillent voir les jeunes dans les quartiers, tels les projets en développement sur les communes de Vaulx-en-Velin (*à côté de Lyon, autour du Conseil des séniors de la Ville de Vaulx-en-Velin*) et de Molenbeek Saint Jean (*où la FMDO⁷ a invité la Conférence des OING et le service des Cités interculturelles du Conseil de l'Europe à vérifier que cette commune de la Région Bruxelles-Capitale est d'abord une ville vivre ensemble entre les cultures*). En s'appuyant sur l'évaluation et le renforcement de l'accès à leurs droits fondamentaux et de leur participation à la vie de la cité des personnes âgées immigrées (*entre autres dans leur présence, sur la base de leurs expériences et de leurs capacités de résistance et de résilience, auprès des jeunes, en termes de transfert de valeurs de tolérance réciproque et de solidarité, afin que ces jeunes se sentent inclus dans la société*), analyser ce qui fait que Vaulx-en-Velin, comme Molenbeek (*de par leur histoire*) soient aujourd'hui des Villes du vivre ensemble entre tous pour la projeter dans une durabilité du développement d'un contrat social entre les âges et les cultures, ainsi que pour susciter la démultiplication de cette pratique « inspirante » en France, en Belgique et en Europe, dans le cadre de la volonté du Conseil de l'Europe de promouvoir les sociétés inclusives pour lutter contre la radicalisation violente et dans la prolongation de son réseau européen de Cités interculturelles et du Réseau francophone des Villes-amies des Aînés de l'OMS.

Aujourd'hui, ne serait-il pas intéressant de passer d'une interpénétration de l'Europe avec ses zones de voisinage, avec des guerres ou, pour le moins, des conflits à faible intensité, à une interconnexion voulue et proactive, sur la base de la paix entre les peuples ?

⁴ « Administration partagée » et démocratie participative
⁵ Grâce à une hausse des dépenses de l'Etat de 4,2% et de la consommation de 2% (de 4,3% dans le logement)
⁶ Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne
⁷ Fédération des organismes démocratiques mondiaux, qui a un statut participatif auprès du Conseil de l'Europe

Les diasporas sont plus ou moins affirmées et structurées. Ne gagneraient-elles pas à se positionner pour renforcer cette interconnexion voulue et proactive, sur la base de la paix entre les peuples ? Ne devraient-elles donc pas s'investir dans l'outil programmatique de la Politique de voisinage de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, voulue par ces 2 instances internationales pour avoir, pour acheter la paix dans les pays de leur voisinage, en aidant les Etats concernés à développer le respect des droits fondamentaux, de l'Etat de droit et de la démocratie ?

Ainsi, en étant proactive dans l'interconnexion entre les pays du Sud et l'Europe, les sociétés civiles locales et les diasporas pourraient contribuer à ce que l'espace méditerranéen soit un bassin de mer reliant les peuples et non une mer-cimetière... Déjà en concrétisant leur combat pour la justice climatique lors de la COP22 en un lobbying pour la création d'un statut de réfugié de changement climatique, avec les droits de protection internationale afférents...